

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi 1er octobre 2012 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
Mme Marie-Claude Lemieux
M. Jean-Guy Isabelle
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Régnald Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 4 septembre 2012.
3. Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2012.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2012.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Avis de motion concernant le Règlement 150-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
7. Fin des travaux pour l'amélioration des chemins municipaux.
8. Entretien ménager – Grand ménage
9. Lignage des rues
10. Parc École
11. Dérogations mineures (3)
12. Pénurie d'eau
13. Projets des résidents : Monte personnes
14. Travaux aux émissaires des eaux
15. Demande de soutien financier CDDS
16. Offre de services professionnels en droit municipal.
17. Demande d'appui pour une demande de subvention (Les Résidents de la rivière du Chêne)
18. Fossé
19. Mandat des inspections d'immeuble à risques élevés et très élevés
20. Affaires nouvelles :
 - a) Lac Georges
 - b) Gala musical – Fabrique de Val-Alain
 - c) CDE Val-Alain – Versement
 - d) Demande d'appui
 - e) Changement # 6 et # 7
21. Période de questions
22. Ajournement de l'assemblée.

2012-10-204

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-205

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2012.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 4 septembre 2012, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 4 septembre 2012, tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-207 ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2012

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-208 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois octobre 2012 :

.....

1200427 – Richard Paquet : Goujon	105.78
1200428 – Rock Rousseau : Rapport médical pour permis conduire	40.00
1200429 – Municipalité de Laurier-Station : Récupération	1 369.18
1200430 – Municipalité de Laurier-Station : Rebuts	1 997.21
1200431 – MRC de Lotbinière : Quote-parts	9 366.18
1200432 – MRC de Lotbinière : Permis de construction	47.00
1200433 – Receveur Général du Canada : Retenue à la source	790.91
1200434 – Menuiserie R. Bédard & Fils Inc. : Pétanque, voirie, rue	1 221.77
1200435 – Carquest : Voirie	416.44
1200436 – Garage Clément Laquerre : Essence	89.00
1200437 – BuroPro : Étagères	689.83
1200438 – Turcotte Mini-Moteurs Enr. : Scie à chaîne	45.42
1200439 – CIB : intégration rôle triennal	431.16
1200440 – Ministre des Finances : Sûreté du Québec	32 935.00
1200441 – FQM : Dicom	55.01
1200442 – Lavery : Dossier	787.58
1200443 – Protectron : 1245, 2e Rang, Centre des Loisirs	725.72
1200444 – Ministère du Revenu du Québec : Retenues à la source	7 432.14
1200445 – Maxxam Analytics : Analyse d'eau	635.81
1200446 – Maurice Junior Sirois : C.C.U.	150.00
1200447 – Épicerie Le Central : Eau	44.97
1200448 – Émile Bourgeois : C.C.U.	150.00
1200449 – Les Entreprises Lévisiennes : Bitume	1 210.54
1200450 – Municipalité de Joly : Entente salaire inspecteur, feu	1 228.50
1200451 – Essor Assurances : Assurances générales	25 111.64
1200452 – Ray-Car : Criblure	2 408.05
1200453 – Marius Marcoux & Fils : Réparation luminaires	189.14
1200454 – Sel Warwick : Sel à glace en vrac	4 168.00
1200455 – Les Produits Sani-Sécur G.D. : Articles ménagers	851.46
1200456 – Praxair : Oxygène, acétylène	51.11
1200457 – Lucien Guérard : Transport	1 264.73
1200458 – Macpek : Roue, tambour, goujon	517.81
1200459 – Roulement Techno : Crimp, machinage, Quad-o-ring	194.91
1200460 – Chantal Blier : Grand ménage	476.00
1200461 – Le Réseau Mobilité Plus : Fréquence numérique	215.75
1200462 – Les Services JAG : Inspection des camions	652.83
1200463 – Toshiba : Surplus photocopies	17.98
1200464 – C.D.E. Val-Alain : Dernier versement	15 000.00
1200465 – Gestion A. Laviolette Inc. : Consultant	900.00
1200466 – Excavation M. Faucher Inc. : Pelle, camion	4 242.58
1200467 – Les Pneus PR Ltée : Réparation crevaison	36.19
1200468 – Ultramar : Bouteilles recyclées, inspection	186.22
1200469 – Francine Simoneau : Remboursement récupérateur d'eau	30.00
1200471 – Raynald Saucier : Premier répondant	60.00
1200472 – Hydro-Québec : Éclairage public	497.82
1200473 – Canadien National : Passages à niveau	667.24

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

1200474 – Fonds de l'information sur le territoire : Mutations	12.00
1200475 – Municipalité de Val-Alain : Timbres & Bulletin	187.11
1200476 – Clément Laroche : Pompe	1 200.00
1200477 – Matthieu Giroux : Premier répondant	30.00
1200478 – Rogers San-Fil : Cellulaire	51.66
1200479 – Cinthia Samson : Premier répondant	60.00
1200482 – Supérieur Propane : Garage, pompier	409.34
1200483 – Philippe Gollsein & Fils : Diesel	662.50
1200486 – Bell Mobilité : Cellulaires	342.34
1200487 – Télus : Municipalité, Loisirs, Internet, Pompiers	415.17
Frais de déplacement	552.09
Salaire	6 734.09

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2012-208

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaire sont disponibles pour des dépenses totalisant 130 901,21 \$
Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-209

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 150-2012 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Turcotte qu'à une séance subséquente le Règlement 150-2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté.

.....

2012-10-210

FIN DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 5e Rang pour un montant de 118 429,01 \$ conformément aux stipulations du Ministère des Transports et que les travaux en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-211

ENTRETIEN MÉNAGER – GRAND MÉNAGE

Considérant que Mme Chantal Blier a repris la relève de M. Marco Samson concernant l'entretien ménager du Centre municipal.;

Considérant que les conditions sont les mêmes que M. Samson, à savoir un montant de 500 \$ par mois.

Considérant qu'un grand ménage doit se faire, Mme Blier a demandé à être payée à l'heure pour le grand ménage qui a été fait, selon la résolution 2012-08-182;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer Mme Blier 34 heures à 14. \$ / heure pour le grand ménage.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-212

DÉROGATION MINEURE – M. RÉNALD GRONDIN

Considérant que lors d'une réunion tenue le 20 septembre 2012 par la Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation no. 2012-09-003 a été

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

étudiée et visitée et les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution 2012-09-20-003;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation est pour la construction d'un garage d'une profondeur de 36 pieds par 24 pieds et d'une hauteur de 21 pieds.;

Le demandeur ne peut respecter la superficie du bâtiment, la hauteur et doit empiéter dans la marge avant du lot. Le bâtiment ne peut être installer en arrière;

Aucune modification à apporter au projet

Recommandation : Finition en concordance avec le bâtiment principal.

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité consultatif, selon la description décrite ci-dessus

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-213

DÉROGATION MINEURE – M. SIMON PILOTTE

Considérant que lors d'une réunion le 20 septembre 2012 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2012-09-002 a été étudiée et visitée et els commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2012-09-20-002;

La demande de dérogation mineure devrait être accepté;

Considérant que la demande de dérogation est pour la construction d'un garage d'une profondeur de 36 pieds par 24 pieds et d'une hauteur de 24 pieds;

La demande respecte la grandeur demandée, la dérogation concerne la hauteur;

Aucune modification à apporter

Recommandation : finition en concordance avec le bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité consultatif, selon la description décrite ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-214

DÉROGATION MINEURE – M. ALAIN CLAVEAU

Considérant que lors d'une réunion tenue le 20 septembre 2012 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2012-09-001 a été étudiée et visitée et les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2012-09-20-001;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation est pour la construction d'un garage de 44 pieds de profondeur par 30 pieds et d'une hauteur de 20 pieds,

La demande ne respecte par la superficie et la hauteur;

Aucune modification à apporter;

Recommandation : Finition en tôle pré peinte;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité consultatif, selon la description décrite ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-215

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels sous forme « d'abonnement » à un « Service de première ligne » donnant droit à ce qui suit :

- a) accès téléphonique illimité (peu importe donc le nombre d'appels) pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autres;
- b) Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclus ce pendant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.);
- c) rencontre informelle de trois (3) heures, annuellement, avec les membres du conseil (en caucus), le directeur général et l'inspecteur (au besoin) pour discuter de l'administration générale de la municipalité et aborder certains dossiers particuliers;

Que les services à cet égard seront facturés pour une somme forfaitaire de 1 000 \$ par année, taxes et déboursés non inclus;

Que la facturation sera faite au rythme de deux (2) fois par année, soit à tous les six (6) mois et ce, à compter de la date d'adoption.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-216

DEMANDE D'APPUI POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant que les Résidents de la rivière du Chêne sollicitent notre appui pour une demande de subvention aux « Nouveaux Horizons »;

Considérant que ce projet concerne le remplacement de matériel obtenu en 1988 et une aide pour préparer leur jubilé, 25^{ième} Anniversaire de fondation de la résidence;

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain appui la demande de subvention aux « Nouveaux Horizons » des résidents de la rivière du Chêne.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-217

MANDAT DES INSPECTIONS D'IMMEUBLE À RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS.

Attendu que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque prévoit la mise en place d'un programme d'inspection des risques élevés et très élevés;

Attendu que la MRC de procéder à l'embauche de deux techniciens en prévention des incendies afin d'accomplir le travail en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

Attendu que le règlement général de prévention des incendies adopté par chaque municipalité locale prévoit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

- à l'article 7.1 Autorité compétente
« L'administration et l'application du présent règlement relèvent de l'autorité du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Val-Alain, à moins de dispositions à l'effet contraire prévues au présent règlement »;
- à l'article 7.2 Visite et examen
Sans restreindre les pouvoirs conférés aux officiers municipaux par la Loi sur la sécurité incendie, tout membre du service de sécurité incendie de même que tout employés ou officier de la municipalité ou toute autre personne autorisée par elle à cette fin, est autorisé à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, toute propriété mobilière et immobilière... »

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil de la municipalité de Val-Alain autorise les TPI de la MRC de Lotbinière à effectuer les inspections d'immeubles à risques élevés et très élevés.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-10-218

LIGNAGES DES RUES

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire le lignage des rues

Que l'inspecteur en voirie soit mandater pour demander des prix et de prendre l'entrepreneur qui aura le meilleur prix.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-10-219

PARC ÉCOLE

Considérant que la municipalité de Val-Alain réaffirme son support à l'école Sainte-Thérèse de Val-Alain pour le projet de réaménagement de son parc école;

Considérant que la municipalité s'engage à soutenir le projet en apportant une contribution monétaire de l'ordre de 20 000 \$ par le biais du pacte rural.

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain appui ce projet qui favorisera l'épanouissement et le développement des enfants.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-10-220

LES RÉSIDENCES DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE – MONTE PERSONNES

Considérant que la municipalité a appuyé le projet de monte-personne à la Coopérative d'Habitation de Val-Alain

Considérant que Les Résidences de la rivière du chêne a reçu une aide substantielle de M. Laurent Lessard de 19 000 \$ et un montant de 6 000 \$ de la Caisse Populaire du Sud de Lotbinière;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de verser un montant de 5 000 \$, don conditionnel à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-10-221

TRAVAUX AUX ÉMISSAIRES DES EAUX USÉES

Considérant que nous avons contacté l'entrepreneur GPC Excavation inc., pour réaliser les travaux;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Considérant qu'en raison des travaux en cours. Ce dernier s'est dit non disponible pour réaliser ces travaux cet automne.

Considérant que nous avons décidé de faire réaliser ces travaux en dépenses contrôlées par un tiers (Excavation Miguel Faucher de Plessisville);

Considérant qu'afin de respecter le contrat (responsabilité), ces coûts seraient transférés par la suite à GPC pour facturation. En fait, Excavation Faucher serait un sous-traitant de GPC;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers de donner le contrat en sous-traitance à Excavation M. Faucher inc. avec les coûts suivantes :

- Camion..... 75 \$ /heure
- Pelle cat 315 cl110 \$ /heure
- Pelle Bobcat 4275 \$ / heure
- Buteur 550G.....95 \$ / heure
- Pierre 100-200.....15 \$ / tonne
- Pierre 300-500.....15 \$ / tonne
- Membrane géotextile Solano (1' x 6')..... 1.75 \$ / pi. lin.

Le prix de la pierre exclus le transport.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-222

DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ – NATHALIE BEAUMONT

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'inspecteur en voirie pour voir s'il y a lieu de faire le nettoyage du fossé du 5e Rang en direction ouest à partir du numéro civique 1178.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-223

SALLE GRATUITE POUR LES GALAS MUSICALS

Considérant que la Fabrique de St-Edmond de Val-Alain vit depuis un certain temps une situation financière déficitaire;

Considérant qu'au fil des ans, le manque à gagner s'est accru passablement amenant le conseil de Fabrique à se questionner sur la survie même de l'église;

Considérant que pour augmenter les revenus de la Fabrique, M. Marcel Henri a proposé aux responsables de la communauté chrétienne de Val-Alain de verser les revenus des galas folkloriques mensuels à notre Église;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que la demande faite au conseil municipal pour offrir gratuitement la salle municipale pour les huit galas annuels, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-224

DEMANDE DU DERNIER VERSEMENT À LA CDE VAL-ALAIN

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers de donner le dernier versement de 15 000 \$ à la Corporation de Développement Économique de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2012-10-225

LAC GEORGES

Considérant que le projet n'a aucune contrainte négative en regard de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement;

Considérant que le projet ne viendra pas altérer, modifier, déstructurer, amoindrir, affaiblir, déstabiliser l'homogénéité de la communauté;

Considérant que le camping du Lac Georges est considéré comme étant un îlot déstructuré dans le dossier # 353228;

Considérant que le dit projet devra être réalisé dans le respect du périmètre autorisé par la CPTAQ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation à être émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) envers le Camping Lac Georges et/ou sa personne morale, 9096-6672 Québec Inc.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-226

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que le président de l'assemblée ajourne la séance au 1er novembre 2012 à 19h30

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

France Bisson, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

UNE SÉANCE AJOURNÉE de la session ordinaire du 1er octobre 2012 est tenue à l'heure et au lieu ordinaire des sessions, jeudi le 1er novembre 2012 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
Mme Marie-Claude Lemieux
M. Jean-Guy Isabelle
Mme Sylvie Laroche

Est absent : M. Daniel Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

2012-10-227 **ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET TRAVAUX MUNICIPAUX – PROGRAMME PIQM – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO. 6 (PARTIE MTQ/PIQM)**

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver la directive de changement # 6 relative aux travaux cités en rubrique

Localisation : Diverses rues.

Mise en situation : Réajustement du prix du bitume par type

Justification : Article 2.30 du devis

Coût : Crédit de 62 523, 57 \$ (taxes en sus)

dont 20 652,42 \$ (MTQ), 40 363,39\$ (PIQM) 1 507,77 \$ (TECQ)

Que Monsieur Réналd Grondin, maire, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire de la directive de changement

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-228 **ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET TRAVAUX MUNICIPAUX – PROGRAMME PIQM – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO. 7**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver la directive de changement # 7 relative aux travaux cités en rubrique

Localisation : Émissaire des étangs

Mise en situation : Érosion de part et d'autre de l'encrochement renfermant l'émissaire

Justification : Stabilité de l'émissaire

Coût : 14 640,52 \$

Que Monsieur Réналd Grondin, maire, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire de la directive de changement

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-10-229 **DEMANDE D'APPUI – L'OFFICE DU TOURISME DE LOTBINIÈRE- CLD DE LOTBINIÈRE – M. LAURENT LESSARD, DÉPUTÉ DE FRONTENAC LOTBINIÈRE – M. JACQUES GOURDE, DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE LOTBINIÈRE**

Considérant que la municipalité de Val-Alain a fait une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une inclusion et exclusion de lots pour l'établissement d'une zone industrielle et commerciale;

Considérant que la municipalité de Val-Alain est la porte d'entrée de la région de Lotbinière et de la région administrative Chaudière-Appalaches à l'ouest, nous croyons que la réalisation de ce projet d'établissement près de la sortie 261 de l'autoroute 20 sera bénéfique pour notre communauté;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Considérant qu'en établissant la zone à cet endroit, il sera possible d'étendre les services auprès des clientèles de passage et touristique, accroissant ainsi l'intérêt des investisseurs potentiels;

Considérant qu'en plus de combler une nette insuffisance de certains services au niveau local, ces investissements auront assurément des impacts positifs sur notre économie régionale;

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander votre appui pour que la Commission de protection du territoire agricole du Québec accepte la demande d'inclusion et d'exclusion à la municipalité de Val-Alain

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-10-230

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 19h45

Adoptée à l'unanimité
.....

Rénald Grondin, maire

France Bisson, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.